

Bournens

Une petite commune au charme discret
Appartement de 4.5 pièces 124 m²



CHF 980'000.-

Bournens, village agricole authentique

Ce rural à transformer se situe sur la commune de Bournens, petit village champêtre de 300 habitants affilié au district d'Echallens. Champêtre parce que son activité économique principale est toujours l'agriculture, conférant à cette bourgade calme et tranquillité.

Le centre du village est resté authentique par ses fermes vaudoises parfaitement conservées.

Sa situation géographique lui permet d'être proche de toutes les commodités, telles que l'entrée de l'autoroute A1, qui vous emmènera à Lausanne en 13 minutes et à Yverdon-les-Bains en 15 minutes.

Des cars postaux relient Bournens à la gare de Cossonay régulièrement pour vos déplacements par mobilité douce.

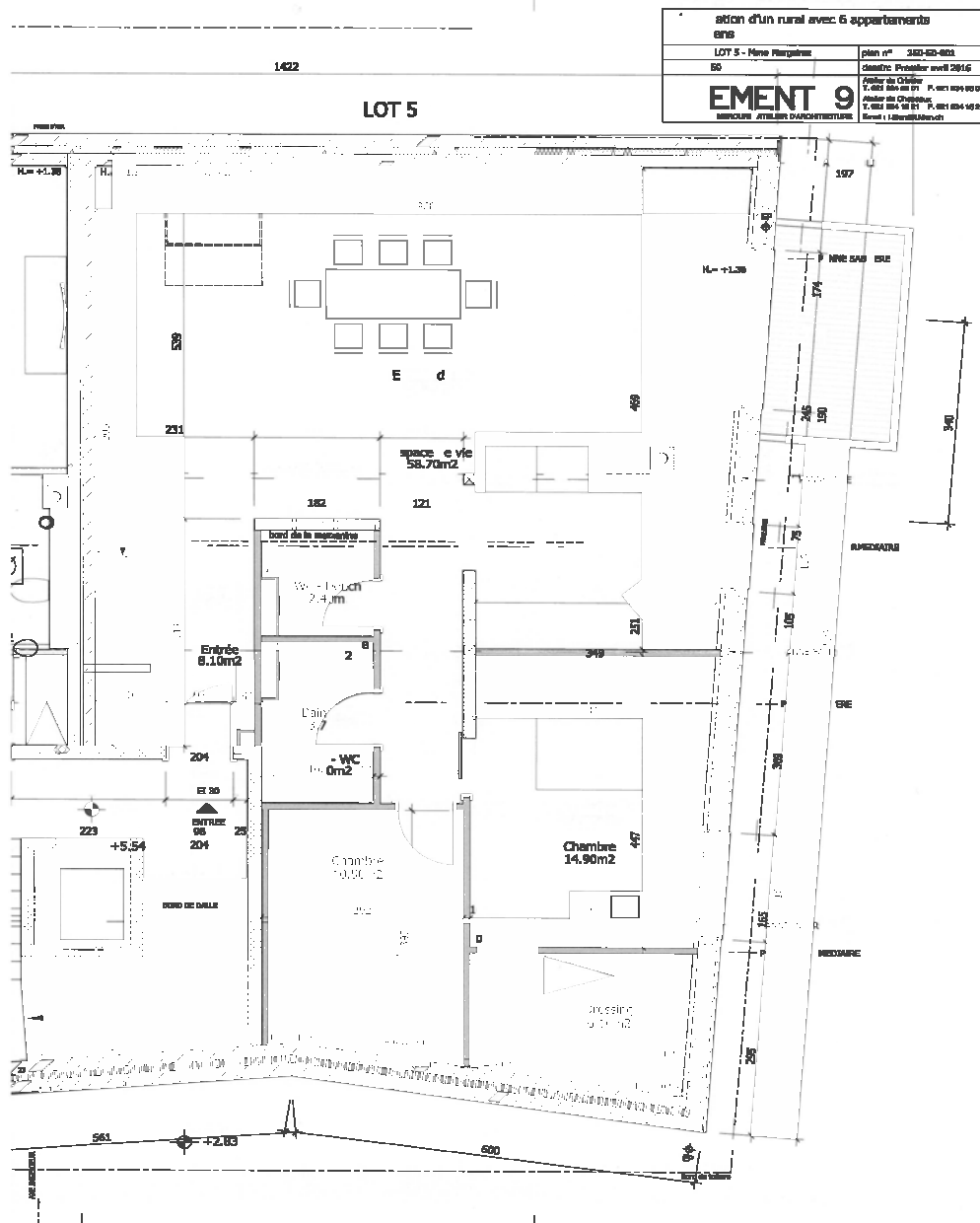


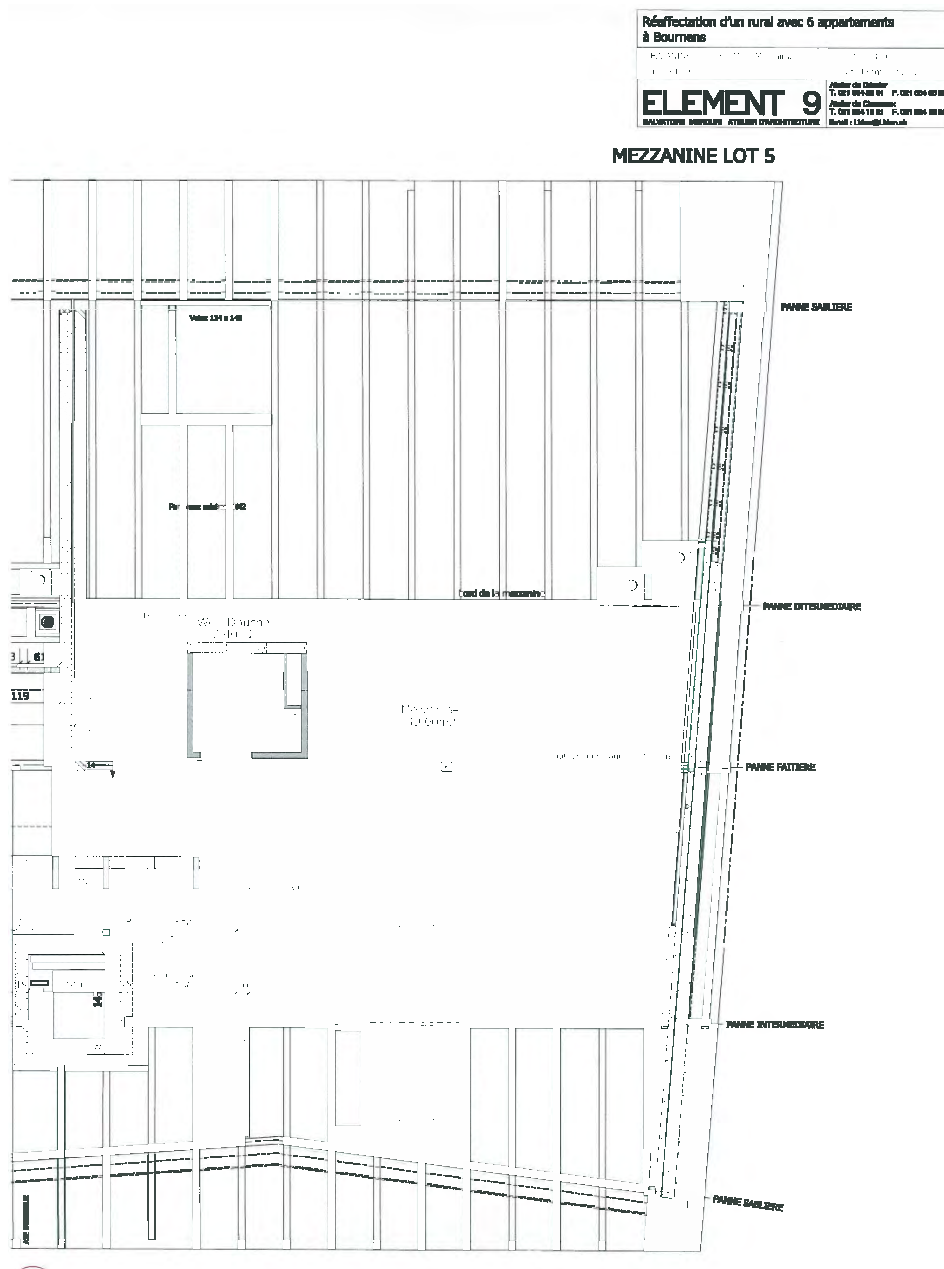
Parcelle

La parcelle se situe au cœur du village, lui permettant d'être proche de tout ce que le village et les alentours ont à offrir : écoles, place de jeux, terrains de sports et randonnées pédestres, mais aussi commerces de proximités et restaurants.

A plus grande échelle, la ville de Cossonay, accessible en 10 minutes, propose de nombreux commerces, restaurants et cinéma.







Entrée



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Cuisine



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Cuisine



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Espace de vie



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Espace de vie



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Espace de vie



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Séjour



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Chambre



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Dressing



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Salle de bain



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Salle de bain



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Chambre 2



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Salle de douche



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Entrée et accès combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Accès combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Douche combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Combles



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.



maximmo.info • entreprise générale • courtage et technique du bâtiment

Balcon



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.



maximmo.info • entreprise générale • courtage et technique du bâtiment

Balcon



Document créé le 8 mai 2023

Ce descriptif n'est pas contractuel. Les informations, photos et plans sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un document contractuel. Ce dossier et son contenu ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Informations

Référence	MC - 1035	
Catégorie	Appartement	
Disponibilité	A convenir	
Etage	2	
Nb. de pièces	4.5	
Nb. De chambre	2	
Nb. De salle de bains	3	
Mezzanine	1	
Nb. De parking	3	Fr. 40'000.-- en sus
Construction	2016	
Etat	Très bon	
Orientation	Ouest	
Ensoleillement	Optimal	
Surface habitable	124 m2	
Type de chauffage	Chaudière à gaz- Chauffage au sol	
Eau chaude	Chauffe-eau commun	
Sonorité	Calme	

Surfaces

1 Entrée(s)	8.10	m2
1 Espace de vie (Cuisine-salle à manger – salon)	58.70	m2
1 Chambre(s)	14.90	m2
1 Dressing	6.10	m2
1 Chambre(s)	10.50	m2
1 Salle(s) de Bain / toilettes	3.70	m2
1 Salle(s) de douche / toilettes	2.40	m2
Brute y compris mur et façade	124.00	m2
Nette sans mur et façade	110.00	m2
Balcon en plus	7.00	m2
Cave en plus	6.20	m2
1 Mezzanine	49.00	m2
1 Salle(s) de douche / toilettes combles mezzanine en plus	2.40	m2

Descriptif

EN EXCLUSIVITÉ CHEZ MAXIMMO

Offrez-vous un lieu de vie calme et verdoyant !

Venez découvrir cet appartement de 4.5 pièces situé dans un des quartiers résidentiels.

Ce bien est réparti sur deux niveaux et se configure de la façon suivante :

Au 1^{er} étage : un hall d'entrée avec cage d'escaliers, une cuisine spacieuse ouverte sur le séjour donnant accès au balcon. Le séjour bénéficie d'une magnifique luminosité. Un hall distribuant une chambre qui peut être aménagée en coin bureau, une grande chambre à coucher avec un dressing, une salle de bains avec WC/lavabo et colonne lave linge/sèche linge ainsi qu'un deuxième WC/ douche séparé complètent ce niveau.

Au 2^{ème} étage : Mezzanine avec une salle de bains WC/lavabo

Une visite virtuelle vous attend : <https://app.cloudpano.com/tours/yrE4J2U2w>

Prix

CHF 980'000.-

Contact

ELEMENT 9

1033 Cheseaux sur Lausanne

021 634 55 01

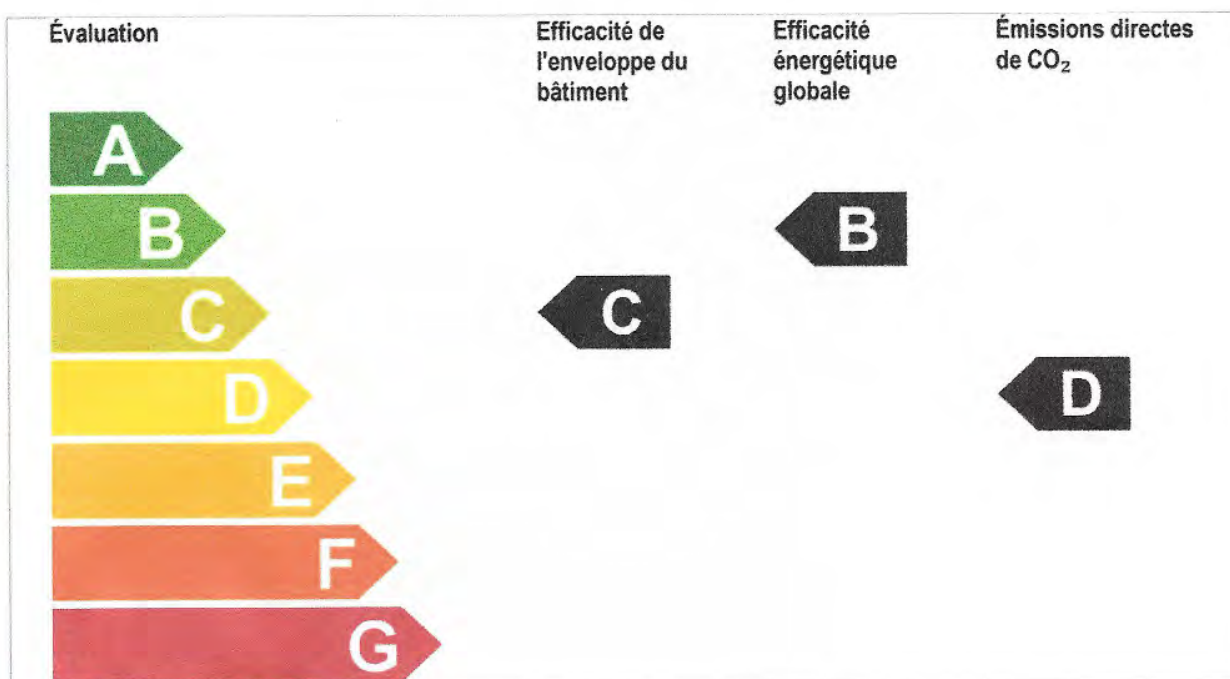
Imen@Imen.ch

Adresse/Nom de projet Au Vieux Village 28, 28b
1035 Bournens

Année de construction 1830

Catégorie de bâtiment Habitat collectif

N° EGID_EDID 862550_0, 280064587_0



Données (valeurs calculées, Q_{h,eff})

Efficacité de l'enveloppe	44 kWh/(m²a)
Efficacité énergétique globale	106 kWh/(m²a)
Émissions directes de CO ₂	13 kg/(m²a)
Émissions de gaz à effet de serre	19 kg/(m²a)

Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)

Chauffage	39'850 kWh/a
Eau chaude	25'160 kWh/a
Énergie auxiliaire et ménagère	0 kWh/a

Authentification

Date d'établissement	22.04.2023
Émetteur (expert.e)	Alessio Chiriatti
Expert CECB	Le Cheminet 32
	1305 Penthalaz

Signature

Chiriatti Alessio

Description du bâtiment

Généralités		Valeurs U [W/(m²K)]		Producteur de chaleur	Degré de couverture / rendement		
			Contre extérieur ou enterré ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou enterré > 2 m	Chauffage	Eau chaude sanitaire	Année de construction
Total de la surface de référence énergétique [m²]	938				Chaudière gaz à condensation	100 % / 0.92	2015
Nombre d'appartements	6				Énergie solaire thermique	- / -	2015
Nombre moyen de pièces	≤ 4.5						
Étages entiers	4	Toits/plafonds	0.18	-			
Facteur d'enveloppe	1.13	Murs	0.25	1.4			
Station météo		Sols	0.17	-			
Payenne		Fenêtres et portes	1.4	-			
Affectation du bâtiment (Surface de référence énergétique [m²]):					Puissance thermique spécifique [W/m²]		
Habitat collectif (938)					Puissance thermique spéc. *		
					19		
Installations de ventilation	VIAE [m³/(h.m²)] Débit d'air neuf thermiquement actif	Production d'électricité	Puissance [kWc]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard [kWh/(m².a)]	Valeur-limite	Valeur-cible
Ventilation par fenêtres, enveloppe relativement étanche	1.10	Inst. PV effect Inst. PV prise en c.	-	-	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SIA 380/1.2016)	30	18
Hotte aspirante	Bon	Installation CCF		-	Efficacité énergétique globale (SIA CT 2031/CECB)	110	
Extraction air vicié Salle de bains/WC	Bon						

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte

* La puissance thermique spécifique P_h représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	C	Le bâtiment, construit en 1830, est une PPE de 6 unités entièrement rénovée en 2015. L'efficacité de l'enveloppe est bonne grâce aux éléments rénovés et entièrement isolés.
Efficacité énergétique globale	B	L'efficacité énergétique globale est bonne. En partie grâce aux faibles besoins en chaleur du bâtiment, en partie grâce à la production d'eau chaude par les panneaux solaires thermiques.
Émissions directes de CO ₂	D	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO ₂ (dû au gaz majoritairement). Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables (avec une PAC par exemple).

Enveloppe du bâtiment				Technique du bâtiment			
	Intact	Légèrement usé	Usé		Chauffage	Eau chaude	Électricité
Très bon	Sol			Très bon			
Bon	Mu, To, Fe			Bon			
Moyen				Moyen			
Insuffisant	Mu c. n-c.			Insuffisant			

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé) aide à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. / ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl c. n-c., Mu c. n-c., Sol c. n-c. = Plafond, Mur, Sol contre non-chauffé ou > 2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment

Murs	La façade principale (d'origine en moellons) a été doublée par l'intérieur avec 12 cm de laine minérale et environ 14 cm de doublage intérieur. Aux combles, la façade est en structure légère isolée comme la toiture.
Toits	La toiture est une toiture à pans isolée entre chevrons par 18 cm de laine minérale et 6 cm d'isolation en sous-couverture. La toiture terrasse et de la cage d'ascenseur sont également isolées sur dalle.
Sols	Le plancher est entièrement un radier contre terrain isolée sur dalle par 12 cm de PUR Alu.

Fenêtres Les fenêtres sont des double vitrages isolants, cadre PVC, intercalaire polymère de 2015. Les velux sont des triple vitrages isolants, cadre PVC, intercalaire aluminium de 2015. Les portes en PVC sont isolées également.

Installations techniques

Chauffage	La production de chaleur est réalisée par une chaudière à gaz à condensation de 2015 et d'une puissance de 35 kW. La distribution de chaleur est réalisée par chauffage au sol. Le réseau est entièrement isolé.
Eau chaude sanitaire	La production d'ECS est couplée à la production de chaleur par un boiler d'une contenance de 1000 litres. Celle-ci est en partie assurée par 6 capteurs solaires thermiques en toiture couvrant environ 26% des besoins.

Autres appareils électriques Les équipements électriques sont bons et économes en énergie. L'éclairage est majoritairement économe en énergie. Les sanitaires et cuisines possèdent des extractions d'air mécanique vers l'extérieur.

Dispositions à prendre et recommandations

Enveloppe du bâtiment	On recommande à court terme : aucun travaux. Le bâtiment, à ce jour, correspond en partie à l'état de la technique (excepté les ouvrants en double vitrage) et tous les éléments d'enveloppe ont été rénovés et isolés en 2015. A long terme et selon leur état de vétusté, un remplacement des fenêtres par du triple pourra être envisagé. Il est à savoir que la durée de vie estimée des ouvrants (portes, fenêtres, velux) est de 25 ans.
Étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment	L'enveloppe du bâtiment est étanche et la ventilation est assurée manuellement par les fenêtres et mécaniquement par la ventilation en cuisines et sanitaires borgnes.
Chauffage	La production de chaleur actuelle est récente (2015). On recommande d'affiner les paramètres horaires et la courbe de chauffe de celle-ci durant la saison de chauffage 2023/2024. Aussi, on recommande le remplacement de la production de chaleur par une pompe à chaleur air/eau.
Eau chaude sanitaire	On recommande le raccordement du lave-linge et du lave-vaisselle à l'eau chaude. Veillez à favoriser l'achat d'appareils économes en eau et en énergie (classe énergétique A). Aussi, la toiture à pans pourraient recevoir une quantité plus grande de panneaux solaires thermiques permettant ainsi d'augmenter le taux de couverture des besoins en ECS par des énergies renouvelables.
Autres appareils électriques	En cas de remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur, on recommande d'étudier la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques. Cette mesure peut s'avérer rentable grâce au taux d'autoconsommation puisque tous les besoins énergétiques du bâtiment seraient électriques. De plus, les panneaux solaires thermiques actuels couvrent 26% des besoins en ECS. En imaginant un scénario de rénovation pompe à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques, les apports seraient majoritairement d'origine renouvelable. Remarque : les consommations globales en électricité du bâtiment n'ont pas été obtenues. De ce fait, elles n'ont pas été renseignées en "valeurs mesurées".
Comportement de l'occupant	La consommation d'énergie d'un bâtiment dépend fortement du comportement de l'occupant et de celle que soit la qualité thermique de l'enveloppe. C'est pour cela que la consommation effective d'énergie peut être très différente des données chiffrées du CECB calculées dans des conditions standards. Les mesures liées au comportement des occupants sont pourtant les plus rentables que l'on puisse prendre car elles ne nécessitent aucun investissement. Par exemple : - Eviter de laisser le chauffage en route hors période d'occupation ; - Baisser la température des locaux inutilisés en mi-saison/hiver ; - Faire un zonage thermique du bâtiment en fixant une température plus basse dans les chambres à coucher que dans le séjour ; - Adapter la ventilation manuelle à l'occupation et à l'utilisation ; - Aérer le bâtiment durant les heures les plus chaudes de la journée ;
Revalorisation	Une réhabilitation énergétique est une occasion unique en son genre d'améliorer à long terme le confort et la valeur du bâtiment. On peut créer des surfaces habitables supplémentaires par des aménagements, des surélévation ou des extensions. On peut aussi fusionner des pièces ou les agrandir. Il vaut la peine d'optimiser le confort et le maintien de la valeur du bien à long terme (comme ce fut le cas en 2015 avec cette rénovation donnant une excellente plus-value énergétique au bâtiment).

Renseignements généraux

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) permet de déterminer la qualité énergétique des bâtiments d'habitation, administratifs, scolaires peu complexes, de restauration ou de commerce. Il contient également des indications sur les améliorations techniques possibles en matière d'énergie. Les résultats sont obtenus par un procédé simplifié utilisant des estimations. Les indications du CECB ne peuvent en aucun cas donner lieu à des prétentions en matière de responsabilité civile. Le CECB est établi par la méthode de l'évaluation hybride décrite dans le Cahier technique 2031 de la SIA. L'énergie est pondérée par les facteurs de pondération nationaux.

Que dit le CECB et à quoi sert-il?

Le CECB indique de combien d'énergie un bâtiment a besoin en conditions normales d'exploitation. Ce besoin est illustré par une étiquette énergétique et ses classes A à G. Le CECB caractérise un bâtiment, et non son utilisation; il peut donc y avoir des écarts entre les besoins mentionnés et les consommations effectives, en fonction du comportement des habitants. Le CECB apporte une information transparente dans les transactions immobilières et les relations avec les locataires; tout le monde est au clair sur le confort et la facture énergétique à venir. En outre, le CECB sert de base à l'étude des améliorations énergétiques possibles du bâtiment.

Que signifient les classes de l'étiquette énergétique?

L'étiquette énergétique figure, avec ses classes A à G, sur la couverture du document CECB. L'évaluation de l'efficacité énergétique du bâtiment qu'elle permet est double:

- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment indique la qualité de la protection thermique, autrement dit les performances isolantes des fenêtres et de l'isolation des murs, de la toiture et du plancher.
L'efficacité de l'enveloppe détermine les besoins en chauffage du bâtiment.
- L'efficacité énergétique globale comprend, outre les besoins pour le chauffage, la production d'eau chaude, l'électricité pour les appareils fixes et les luminaires, également la production d'électricité propre. Les sources d'énergie utilisées sont pondérées avec les facteurs de pondération nationaux : 2 pour l'électricité, 1 pour le pétrole et le gaz, 0,5 pour le bois et 0 pour la chaleur solaire, qui n'est donc pas prise en compte.
- La classification des émissions directes de CO₂ indique la quantité de CO₂ émise par le bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cela dépend de la quantité d'énergie renouvelable utilisée et de l'efficacité énergétique. Des émissions de CO₂ nulles correspondent à la classe A, le changement de classe se fait par paliers de 5 kg/(m²a). Les émissions en amont, par exemple pour la production d'électricité ou de chauffage à distance, ne sont pas prises en compte. Ces émissions en amont sont déclarées, y compris les émissions directes de CO₂, comme émissions de gaz à effet de serre, mais n'ont pas d'influence sur l'évaluation.

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO ₂
A	Excellente isolation thermique (toit, façade, cave), fenêtres avec triple vitrage (par ex. Minergie-P).	Installations techniques du bâtiment à haut rendement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces; utilisation d'énergies renouvelables et production propre d'électricité (par ex. Minergie-A).	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .
B	Nouvelles constructions satisfaisant aux critères de la catégorie B selon la législation en vigueur.	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par ex. modèles de rénovation Minergie).	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO ₂ , par exemple pour couvrir les pointes de charge.
C	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète (par ex. avec modèles de rénovation Minergie).	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent combiné avec l'utilisation d'énergies renouvelables.	Le bâtiment émet peu de CO ₂ , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pointes de consommation par énergie fossile.
D	Bâtiment ancien ayant bénéficié ultérieurement d'une bonne isolation, mais avec des ponts thermiques subsistants.	Bâtiment largement réhabilité, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans recours à des énergies renouvelables.	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO ₂ . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
E	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, y.c. avec nouveaux vitrages isolants.	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et éventuellement de nouveaux appareils et éclairage.	Le bâtiment émet beaucoup de CO ₂ , par exemple en raison d'un chauffage purement fossile (mazout ou gaz) ou d'une enveloppe de bâtiment jugée insuffisante.
F	Bâtiment partiellement isolé thermiquement.	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.)	Le bâtiment émet trop de CO ₂ et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
G	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation ultérieure insuffisante, avec fort potentiel de rénovation.	Bâtiment ancien avec installations techniques dépassées, sans énergies renouvelables, et avec fort potentiel d'amélioration.	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO ₂ . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

Minergie

Minergie et CECB utilisent les mêmes méthodes pour calculer les indices énergétiques. Un CECB permet de classer les bâtiments existants et neufs sur une échelle de A à G. Les trois labels Minergie définissent des valeurs limites exactes et comportent des exigences supplémentaires, par exemple sur le renouvellement d'air, l'autoproduction d'électricité, le monitoring, la protection thermique estivale ou l'émission de gaz à effet de serre pendant la construction. Les nouveaux bâtiments certifiés Minergie sont systématiquement classés au moins en catégorie B / B, Minergie-P au moins en catégorie A / B et Minergie-A en catégorie B / A. Cependant, l'inverse n'est pas vrai : un bâtiment ayant une bonne classification CECB n'est pas équivalent à un bâtiment certifié Minergie.

www.minergie.ch/fr

Autres informations

Utilisez le site des Directeurs Cantonaux de l'Énergie EnDK. C'est la plate-forme pour des informations complètes: conseils, brochures, adresses des Services Cantonaux de l'Énergie et des conseillers en Énergie, bases légales, programmes de subvention, etc. www.endk.ch/fr